

**COMMUNE de BELZ**  
**REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 14 JANVIER 2021**  
**PROCES VERBAL DE REUNION**

*L'an deux mil vingt et un, le onze janvier, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heures trente, en session ordinaire, salle polyvalente, rue des Sports, sous la présidence de Bruno GOASMAT, Maire*

Elus présents : Bruno GOASMAT, Dominique de WIT, Philippe LE MIGNANT, Catherine LE GLOANIC, Yves TILLAUT, Jacqueline LUCAS, Daniel LE CARRER, Patricia BARACH, Catherine EZANNO, Xavier DAL, Christine KERZERHO, Eric LE TORTOREC, Michel DAVID, Philippe REMOND, Brigitte LE CALVE, Dominique KERARON, Thierry PHILIPPE, Nathalie DINGE, Marie GIBLET, François BERTIC, Christiane MOULART, Jean-Claude MAHE, Laurent AMOUROUX, Emmanuelle EVENO, Yannick BIAN.

Pouvoir de vote : Hervé LE GLOAHEC donne pouvoir à Philippe LE MIGNANT  
Audrey NICOLAS donne pouvoir à Christine KEZERHO

Absente excusée : Marie GIBLET (arrivée pour les dossiers de foncier)

Secrétaire de séance : Catherine EZANNO

Date de convocation : le 7 janvier 2021

---

Le PV de la réunion du Conseil du 11 décembre 2020 est soumis à validation du Conseil.

M. le Maire : « *vous nous avez demandé de modifier le compte rendu du Conseil Municipal, ce qui est votre droit, demandes qui toutefois m'interpellent car elles semblent reprendre une formulation mot à mot. Comment peut-on transcrire si fidèlement sans enregistrement ? Je me le demande.*

*Pour moi et le bureau municipal, le PV qui a été établi par la DGS reprend totalement l'esprit des débats.*

*Je vous rappelle le règlement intérieur, validé en Conseil Municipal le 11 septembre 2020, notamment l'article 3.6 relatif à l'enregistrement des débats : les débats peuvent être enregistrés sur tout support pourvu que cette opération ne trouble pas leur sérénité et ce sur décision du Maire et après information du Conseil.*

*Je soumetts donc au vote du Conseil ce PV du dernier Conseil tel qu'il vous a été adressé ».*

M. MAHE considère qu'il y a un manque de respect et de démocratie.

M. le Maire répond que la démocratie c'est d'accepter le vote de la majorité.

Le PV du dernier Conseil est validé à la majorité de 21 voix pour et 5 voix contre (MM. BIAN, MAHE, AMOUROUX, Mmes MOULART et EVENO).

---

En raison des contraintes sanitaires et des règles de distanciation imposées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, cette réunion se déroule exceptionnellement salle polyvalente et sur proposition de M. Bruno GOASMAT, à huis clos, exception faite pour les deux correspondants de presse.

Cette disposition approuvée à l'unanimité, respecte les termes de l'article 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

---

## **1) TRAVAUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

### **• 1-1 Réfection des sanitaires école PJ Hélias et restaurant scolaire/centre de loisirs**

Ce dossier est présenté par Dominique De WIT, Maire adjoint en charge de la jeunesse.

Les sanitaires du groupe scolaire PJ Hélias et du restaurant scolaire/centre de loisirs nécessitent des travaux importants de rénovation. La commune a fait appel à un économiste de la construction pour établir une proposition de travaux et en définir les coûts.

Ce dossier a été présenté à la commission jeunesse qui a émis un avis favorable à la réalisation de ces travaux rendus nécessaires, et qui pourront être réalisés sur deux exercices budgétaires, pendant des vacances scolaires, pour éviter tout désagrément.

DESIGNATION	PRIMAIRE PREAU	AUVENT	PRIMAIRE INTERIEUR	RESTAURANT SCOLAIRE	MATERNELLE	HT
Gros-œuvre démolition désamiantage	28 133,50 €	1 922,80 €	14 573,70 €	10 874,40 €	7 125,40 €	62 629,80 €
charpente couverture	670,00 €	11 548,00 €	670,00 €	670,00 €	670,00 €	14 228,00 €
menuiserie extérieure et intérieure	15 250,00 €		11 200,00 €	8 670,00 €	3 064,00 €	38 184,00 €
cloison isolation plafonds	15 840,00 €		9 510,10 €	14 188,50 €	4 677,30 €	44 215,90 €
revêtement de sol - faïence	11 721,75 €		10 046,15 €	12 886,00 €	5 618,80 €	40 272,70 €
peinture	1 980,00 €		1 600,50 €	2 035,00 €	896,50 €	6 512,00 €
sanitaire chauffage ventilation	18 150,00 €		17 680,00 €	19 970,00 €	12 580,00 €	68 380,00 €
electricité	3 290,00 €	840,00 €	3 270,00 €	2 750,00 €	1 800,00 €	11 950,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>95 035,25 €</b>	<b>14 310,80 €</b>	<b>68 550,45 €</b>	<b>72 043,90 €</b>	<b>36 432,00 €</b>	<b>286 372,40 €</b>
HONORAIRES MAITRISE ŒUVRE						28 637,24 €
TOTAL HT TRAVAUX ET HONORAIRES						<b>315 009,64 €</b>
TVA 20 %						63 001,93 €
<b>TOTAL TTC</b>						<b>378 011,57 €</b>

BUDGET PREVISIONNEL						
DEPENSES	MONTANT HT	TVA	MONTANT	RECETTES	MONTANT	%
TRAVAUX	286 372,40 €	57 274,48 €	343 646,88 €	subvention Conseil Départemental 56	63 001,93 €	20
MAITRISE ŒUVRE	28 637,24 €	5 727,45 €	34 364,69 €	Subvention Etat DETR	54 000,00 €	17
				Subvention Etat DSIL	126 003,86 €	40
				<b>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>243 005,78 €</b>	<b>77</b>
				<b>RESTE A CHARGE COMMUNE</b>	<b>72 003,86 €</b>	<b>23</b>
<b>TOTAL TRAVAUX ET MO</b>	<b>315 009,64 €</b>	<b>63 001,93 €</b>	<b>378 011,57 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>315 009,64 €</b>	<b>100</b>
Subvention Conseil Départemental (Programme de Solidarité Territoriale) : 20 %						
Subvention ETAT DETR (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux) : 27 % d'une dépense plafonnée à 200 000 € => maxi 54 000 €						
Subvention ETAT DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local): création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires						

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil :

- Valide la réalisation de ces travaux de rénovation et de mise aux normes de ces quatre blocs sanitaires
- Autorise le Maire :
  - à lancer une consultation pour retenir les entreprises
  - à solliciter les subventions tel que présentées dans le plan de financement annexé.

- **Réfection de la toiture de l'église**

Yves TILLAUT, Maire adjoint à l'urbanisme et au foncier présente ce point.

Depuis plusieurs années, l'église Saint Saturnin laisse apparaître des infiltrations d'eau importantes qui participent à la dégradation intérieure de l'édifice.

Le détail des travaux et leur coût est estimé comme suit :

Sécurité et protection de la santé	Couverture	Travaux sur chéneaux et gouttières	Travaux sur descentes EP	Travaux sur l'appentis
Échafaudage et/ou nacelle et/ou filets	Démoussage et révision de l'ensemble de la couverture Remplacement des faitages en terre cuite Remplacement du châssis tabatière	Remplacement des chéneaux Remplacement des gouttières	Remplacement des descentes d'EP Remplacement des dauphins par des dauphins en fonte (option ; un sablage avec peinture de finition)	Remise en peinture du dauphin en pied de la descente EP
15 000 €	13 000 €	21 000 €	8 500 €	200 €

**Coût total : 57 700 € HT**

Le Conseil, après avis favorable de la commission travaux en réunion du 7 décembre et à l'unanimité :

- valide la réalisation de ces travaux
- autorise M. le Maire :
  - o à lancer une consultation pour retenir une entreprise,
  - o à solliciter une subvention auprès du département du Morbihan, à hauteur de 20 %, soit 11 540 €. Le reste à charge de la commune est donc établi à 46 160 € HT.

## **2) FONCIER : CESSION de VOIRIE**

### **2-1 Cession de la voirie et espaces verts du Domaine de BELZ**

Après délibérations, le Conseil valide la rétrocession de la voirie du Domaine de Belz à la commune.

Il s'agit des parcelles F1720 – F1734 – F1751 – F1786 – F1810 – F1814, tels que figurant sur le doc ci-après.

la parcelle 1734 correspond au bassin de rétention, toutes les autres parcelles correspondent aux voies internes.

Cette rétrocession sera réalisée en l'étude de M. RECOPE-de-TILLY-BLARU, notaire à Carnac. Les frais d'acte seront supportés par la société ARC AMENAGEMENT.



## 2-2 Cession ALLAIN (Kerlivio)

Le Conseil valide à l'unanimité l'acte de cession suivant, tels que définis dans le plan de division et de bornage ci-après :



- les parcelles C1477 – C1490 et C1494 au profit de la commune (intégration dans le domaine privé de la commune).

Le Conseil valide le déclassement des parcelles C1477 – C1490 et C1494 puis intégration au domaine public de la commune.

---

En clôture de séance, M. le Maire précise qu'en raison du couvre-feu qui entre en vigueur le samedi 16 janvier à compter de 18h, les réunions des commissions seront prioritairement tenues en visioconférence, ou devront s'achever à 17h45.

---

*L'ordre du jour du Conseil étant épuisé, la séance est levée.*